



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section Syndicale
BNP PARIBAS - DRSO

INFORMATION DE VOS ELUS

GRUPE BORDEAUX METROPOLE

Bordeaux, le 23 mai 2016.

Merci, un mot pourtant dans le dictionnaire.....

Lors de notre dernière réunion des DP, nous avons exprimé notre étonnement sur le fait que les équipes commerciales n'aient pas reçu un mail de remerciements -voire de félicitations- de la part de notre Etat-Major pour les excellents résultats du quadrimestre passé.

Visiblement, cela n'est pas à l'ordre du jour, et voici la raison invoquée : selon notre Etat-Major, bien que 1er groupe de la DRSO en termes de résultats, notre PNB est en nette diminution (à l'image de BDDF).

Pourtant, nous savons que sans votre implication et votre talent, ce dernier aurait pu être encore moins bon... Dès lors, nous vous laissons le soin de vous faire votre opinion quant à la considération que vous portent nos dirigeants locaux...

Clairement, il est plus simple d'abreuver les équipes de tableaux quotidiens, souvent illisibles, histoire de maintenir une pression commerciale, plutôt que de reconnaître et d'écrire un simple «MERCI».

En tout état de cause, nous, élus CFDT de Bordeaux Métropole, vous félicitons chaleureusement pour ces excellents résultats obtenus par des équipes commerciales de qualité et capables, souvent, de réaliser des sacrifices en termes d'horaires – malheureusement non déclarés en heures supplémentaires-, parfois même au détriment de la santé ou de la vie de famille...

Vos élus CFDT : les porte-paroles de tous les salariés !

Mois après mois, nous confirmons être une organisation syndicale se souciant de vos problèmes quotidiens sur le Groupe de Bordeaux Métropole.

Concernant les DP, **la CFDT** respecte cette instance en faisant remonter systématiquement auprès de la direction et par écrit vos observations et vos réclamations, procédure permettant d'échanger efficacement avec elle sur tous les sujets, dans le but d'améliorer votre quotidien.

La CFDT y a toujours siégé depuis le début de la mandature. Lors de cette réunion mensuelle, nous revenons sur les sujets récurrents suivants :

- Les problèmes rencontrés avec nos filiales (Cardif, assurance auto...), les Apac.
- La dégradation de l'outil informatique, les bugs de notre site internet.
- La diminution de votre temps commercial liée à PPC, mais aussi à l'augmentation des sollicitations clients par mail et messagerie sécurisée.
- Les postes non pourvus ou vacants.
- Les tableaux de suivis, la pression commerciale, le retour de la «bâtonite»...

Très peu de réponses concrètes...

Un constat s'impose : si nous sommes effectivement écoutés, la direction ne nous répond que très peu. Celle-ci a trop tendance à se déclarer elle-même impuissante, tous les sujets sensibles que nous évoquons étant, selon elle, du ressort de BDDF... La fuite en avant, au même titre que l'agilité et consorts, ferait-elle partie des attitudes de service de PPC?

Un exemple récent : le 31 août, nouvelle fin de l'année commerciale ?

Petit rappel : il est prévu que la nouvelle année commerciale débute au 1er septembre. Dès lors, les objectifs annuels reçus en janvier doivent-ils être bouclés au 31 Août ? Nous aurions alors huit mois au lieu de 12 pour les atteindre... Nous avons bien sûr posé la question lors de la dernière réunion DP.

Encore une fois, la direction, pourtant informée de notre question trois jours avant la réunion afin de lui permettre d'y trouver une réponse, a encore une fois botté en touche en nous indiquant ne pouvoir y répondre. Il y a pourtant urgence : nous sommes déjà fin mai....

Rappel : le 30 juin 2016

C'est la date limite pour nous remettre vos dossiers à présenter à la commission paritaire de recours en matière de révisions salariales. Nous sommes bien sûr à votre disposition pour vous aider dans cette démarche. En voici les modalités et les conditions :

Pour un changement de niveau (Promotions) : Cette procédure est accessible à tous les Techniciens jusqu'au niveau F inclus, qui n'auraient **pas changé de niveau** sur une période d'activité professionnelle rémunérée de **6 ans**.

Cette période minimale est portée à **8 ans** pour un Technicien de niveau G et à **10 ans** pour un Cadre de niveau H ou I.

Pour une demande d'augmentation individuelle : Sont concernés tous les Techniciens et les Cadres de niveau H et I sous réserve qu'ils n'aient **pas bénéficié d'une révision de situation (promotion ou augmentation)** au cours d'une période d'activité professionnelle rémunérée de **5 ans** précédant la demande.

Vos élus CFDT